

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet PACK AND HARNESS ASSEMBLY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-142266/A	Date 2014-09-25
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-142266	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BY-276-24696	
File No. - N° de dossier 276by.W8485-142266	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-04	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Horn(276by), Kim	Buyer Id - Id de l'acheteur 276by
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0271 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Aerospace Spares and Logistics / Pieces de rechange
aerospatiales et logistiques
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W3526	DND Canadian Parachute Center 15 WESTWIN AVE PO Box 1000 Stn Forces ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	W3526	DND Canadian Parachute Center 15 WESTWIN AVE STN FORCES P.O.BOX 1000 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada
W3526	DND Canadian Parachute Center 15 WESTWIN AVE STN FORCES P.O.BOX 1000 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	W3526	DND Canadian Parachute Center 15 WESTWIN AVE STN FORCES P.O.BOX 1000 ASTRA Ontario K0K3W0 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>NSN - NNO: 1670-21-852-4745 PACK AND HARNESS ASSEMBLY SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM Unit of Measure - Unite de mesure: EA NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376 Part No. - N° de la partie: 8927592-1 Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: QAC Q</p>	W3526	W3526	50	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>NSN - NNO: 1670-21-860-3698 CANOPY, PERSONNEL PARACHUTE Shelf Life/Batch Managed item CGCS Long Description: CANOPY MATERIAL: POLYAMIDE NYLON CANOPY COLOR: MULTI-COLOR; CANOPY QUANTITY:1 CANOPY SHAPE:CIRCULAR; CANOPY DIAMETER:24.0 FEET NOMINAL; CANOPY REEFING RING/CUTTER POCKET:NOT PROVIDED SUSPENSION LINE QUANTITY:24; SUSPENSION LINE MATERIAL: POLYAMIDE NYLON; SUSPENSION LINE LENGTH:17.0 FEET NOMINAL; LOAD ATTACHMENT METHOD: D-RING; SPECIAL FEATURES: CIR SHAPE,ONE THIRD ORANGE,ONE THIRD NATURAL WHITE,ONE SIXTH OLIVE GREEN,ONE SIXTH SAND SHADE. Unit of Measure - Unite de mesure: ea NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376 Part No. - N° de la partie: 8927687 Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: QAC Q</p>	W3526	W3526	125	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
3	<p>NSN - NNO: 1670-21-844-2125 PACK COVER AND HARNESS ASSEMBLY SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM Unit of Measure - Unite de mesure: ea NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376 Part No. - N° de la partie: 8927707-1 Quality Assurance No. -</p>	W3526	W3526	5	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	N° d'assurance de qualité: QAC Q								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
4	<p>NSN - NNO: 1670-20-002-6114 PACK COVER AND HARNESS ASSEMBLY SHELF LIFE/BATCH MANAGED ITEM</p> <ul style="list-style-type: none"> GENERAL CHARACTERISTICS ITEM DESCRIPTION: FB, SMALL Unit of Measure - Unite de mesure: ea <p>NSCM/CAGE - COF/CAGE: 36376 Part No. - N° de la partie: 8927707-3 Quality Assurance No. - N° d'assurance de qualité: QAC Q</p>	W3526	W3526	5	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Représentants du fournisseur

PARTIE 2 - EXIGENCE

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Variation du taux de change

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Certificat d'utilisateur final
3. Besoin
4. Clauses et conditions uniformisées
5. Livraison
6. Autorité contractuelle
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Contrat de défense

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (01/03/2014) Instructions uniformisées - biens ou services - **besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Représentants du fournisseur

Noms et numéros de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Suivie de la livraison		Renseignements généraux	
Nom:		Nom:	
Téléphone:		Téléphone:	
Télécopieur:		Télécopieur:	
Courriel:		Courriel:	

PARTIE 2 - BESOIN

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

2. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

2.1 Dessin Distribution:

Les plans et devis, à des fins d'appel d'offres ne sont disponibles pour tous les articles. S'il vous plaît envoyez votre demande de dessins à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date de clôture.

2.2 Remarque à l'intention du soumissionnaire

Le fabricant doit être le fabricant des pièces d'origine (FOE), être autorisé par ce dernier à fabriquer le ou les articles visés ou les avoir déjà fabriqués ou encore fournir des renseignements prouvant qu'il a la capacité de le faire aux fins d'examen et d'acceptation par le MDN. Ces renseignements devront être fournis à l'intérieur de 48 heures d'avis; le soumissionnaire peut les joindre à sa soumission.

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

1.1 Critères d'évaluation obligatoires - Produits :

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- a. se conformer aux modalités de paiement proposées;
- b. fournir, si nécessaire, la fabrication et la traçabilité des pièces pour tous les articles;
- c. fournir une des conditions matérielles demandées;
- d. accepter les termes et conditions que contour dans le présent document DP / contrat
- e. coût de transport.

1.2 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
- b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- c. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque

du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

- d. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- e. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T, 25/04/13)

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. (A0069T, 25/05/07)

3. Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques- (C3010T, 06/11/13)

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Attestation des prix - fournisseurs étrangers - (C0001T, 25/05/07)

1.2.1 Attestation des prix - fournisseurs canadiens - (C0003T, 12/12/08)

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Certificat d'utilisateur final

Le Canada atteste que les biens, les services ou les deux commandés dans le cadre du contrat sont achetés par le Canada pour l'usage exclusif des Forces armées canadiennes.(D0050C,25/05/07)

3. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

3.1 Condition du matériel

Le matériel fourni doit être **neuf** et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions. (B1000T, 30/11/07)

3.2 Marquage - (D2000C, 30/11/07)

3.3 Marquage détaillé de l'emballage - différents

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes sont fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

- b) le nom du fabricant;
- h) la date de fabrication;

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes. (D2016C, 11/01/10)

3.4 Contrôle de la durée utile (élastomère) - (B1202C, 25/05/07)

3.5 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour **les articles 1, 3 et 4**, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée (**180 mos**) selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour **l'article 2**, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée (**216 mos**) selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour **l'article 5**, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée (**288 mos**) selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale. (B1204C, 16/05/11)

3.6 Étiquetage - (D2001C, 30/11/07)

3.7 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada

(D5510C, 16/07/12)

OR

3.7.1 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis (D5515C, 11/01/10)

3.8 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences - (CAQ Q)

(D5540C, 16/08/10)

3.9 Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada - (D5606C, 16/07/12)

OR

3.9.1 Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis - (D5605C, 11/01/10)

3.10 Document de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- A. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- B. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- C. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- D. Une (1) copie au Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
À l'attention de : DOA 2-4-4
- E. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- F. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- G. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au
DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises. (D5620C, 16/07/12)

3.11 Ensembles incomplets - (D9002C, 30/11/07)

3.12 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante sur la navigabilité, jointe à l'envoi ou attachée à la pièce:

FOE Certificat de Conformité et Étiquette d'emballage.

(D9010C, 30/11/07)

3.13 Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres - (A0301C, 25/05/07)

4. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

4.1 Conditions générales

2010A (01/03/14), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

5. Livraison

5.1 Livraison totale avec Premier article

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison comme suit:

Art 1) Premier article : _____ (le ou avant le _____) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat et Production finale: _____ (le ou avant le _____) après l'acceptation du premier article.

Art 2) Premier article : _____ (le ou avant le _____) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat et Production finale: _____ (le ou avant le _____) après l'acceptation du premier article.

Art 3) Premier article : _____ (le ou avant le _____) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat et Production finale: _____ (le ou avant le _____) après l'acceptation du premier article.

Art 4) Premier article : _____ (le ou avant le _____) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat et Production finale: _____ (le ou avant le _____) après l'acceptation du premier article.

Art 5) Premier article : _____ (le ou avant le _____) à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat et Production finale: _____ (le ou avant le _____) après l'acceptation du premier article.

L'entrepreneur doit fournir toutes les inspections nécessaires pour le premier article aux exigences spécifiées préalablement à la production. Le démarrage de la production avant l'acceptation du premier article par le Canada est au seul risque de l'entrepreneur.

Si le premier article est rejeté, l'entrepreneur doit fournir les instructions de livraison pour retourner le premier article non-conforme dans les 48 heures après réception du rapport.

Dès la réception du premier article, l'entrepreneur doit, soit apporter les modifications nécessaires, des modifications ou des réparations à l'article premier. L'entrepreneur doit alors livrer un deuxième et dernier premier article dans un délai de 30 jours. Tous les coûts connexes seront assumés par l'entrepreneur. Si l'entrepreneur ne livre pas les premier article stipulées ci-dessus à son échéance, l'entrepreneur est réputé avoir échoué à faire la livraison par la date d'échéance et doit être en défaut aux termes du contrat.

5.2 Livraison accélérée

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût supplémentaire à Sa Majesté. (XBD25K, 15/09/97)

5.3 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (RDA) ASTRA, ONTARIO (D4002C, 25/04/13)

5.3.1 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone: 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur: 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel: ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre

De coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g. les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la Clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Révisée D0035C, 11/01/10)

5.4 Paletisation - (D6010C, 30/11/07)

5.5 Matériaux d'emballage en bois - (D2025C, 06/11/13)

5.6 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 4 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant. L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 4 raison de 1 unité par paquet.

NOTE: Sauf indication contraire, la quantité à l'unité par paquet ne dépassera pas 100 morceaux et ne pèsera pas plus de 25 livres (11.3 kilogrammes). (D3018C, 30/11/07)

5.6.1 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi au Canada

1. La préservation et l'emballage des articles 1, 2, 3 et 5 doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-001/SF-001, et le marquage doit être conforme à la spécification D-LM-008-002/SF-001. Le formulaire « DONNÉES D'EMBALLAGE REQUISES », niveau B, doit être conforme à spécification D-LM-008-011/SF-001.

2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvés par les autorités canadiennes sont acceptables.

3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation. (D3013C, 30/11/07)

6. Autorité contractante

Kim Horn, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Division de l'approvisionnement (SPDGP), 5C2, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec

Téléphone : 819-956-0271

Télécopieur: (819) 997-0437

Courriel: Kim.Horn@tpsgc-pwgsc.gc.ca

(XLDV30, 18/04/05)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

- 1) PRIX: prix unitaire ferme
- 2) TVQ/TPS/TVH: En sus, si applicable
- 3) DROIT: En sus, si applicable et payable par le destinataire
- 4) * FCA: à l'usine _____

ou

- 5) * RDA : ASTRA, ONTARIO

*NOTA. – À la première page du document et à la ou aux pages où figurent les détails des articles, FOB signifie FCA ou RDA, selon le cas. (XLDV34, 18/04/05)

7.2 Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

(C0101C, 11/01/10)

7.3 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger - (C2000C, 30/11/07)

7.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change - (C3015C, 06/11/13)

7.5 Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada. (C2605C, 12/05/08)

7.6 Documentation des douanes canadiennes

Généralités

1. L'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires de la Facture des douanes canadiennes (FDC) ou deux (2) exemplaires de la facture commerciale portant la mention « Pour les douanes seulement ».
2. Pour les envois en provenance des États-Unis et du Mexique, et qui sont d'origine états-unienne, mexicaine ou canadienne aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et aussi pour les envois en provenance d'Israël qui sont d'origine israélienne aux termes de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), l'entrepreneur doit fournir la preuve de l'origine des biens. Pour les biens d'une valeur égale ou supérieure à 1 600 \$ CAD, une telle preuve doit prendre la forme d'un certificat d'origine de l'ALENA/ALÉCI. Par contre, dans le cas de biens d'une valeur inférieure à 1600 \$ CAD, une simple déclaration sur la facture sera suffisante. Dans les deux cas, le document doit porter une signature originale et faire référence au numéro de contrat. Pour les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 \$ CAD, la preuve de l'origine n'est pas nécessaire.
3. L'entrepreneur ne doit pas engager un courtier en douanes privé pour dédouaner les biens fournis en vertu du contrat, à moins d'avoir obtenu une autorisation en ce sens du Groupe de soutien du matériel canadien - Services des douanes, au Quartier général de la Défense nationale, en communiquant par téléphone au 613-996-0290 ou par télécopieur au 1-800-306-1811 ou 613-992-9921.

Documents à remplir

4. La FDC ou la facture commerciale doit fournir l'information suivante :

- (a) une description détaillée des biens expédiés, y compris les codes de la « Schedule B » applicables aux États-Unis ou les codes du tarif douanier fondé sur le Système harmonisé des États-Unis;
- (b) la valeur et les conditions de vente de chaque article (par ex. vente, prêt, garantie, Incoterms 2000), y compris la valeur des réparations, les réparations aux termes d'une garantie ou les coûts de remplacement;
- (c) le numéro de contrat et les codes financiers (utiliser la case 3 de la Facture des douanes canadiennes);
- (d) le pays d'origine des biens;
- (e) dans le cas où un certificat d'origine de l'ALENA ou de l'ALÉCI a été établi, la case « Description de la FDC ou de la facture commerciale doit contenir une déclaration indiquant qu'il a été rempli et est annexé à la facture.

Distribution des documents

5. L'entrepreneur doit joindre les documents suivants au contenant d'expédition no 1 pour tous les envois, dans une enveloppe étanche portant la mention « Documentation Douane Canada » :

- (a) un (1) exemplaire de la FDC ou un (1) exemplaire de la facture commerciale, selon le cas;
- (b) un (1) exemplaire du certificat d'origine de l'ALENA (s'il y a lieu).

6. Le second exemplaire de chacun des formulaires susmentionnés doit être joint aux documents d'expédition.

7. Un exemplaire du certificat d'origine de l'ALÉCI doit être télécopié au 1-800-306-1811 ou envoyé par courriel à DCBSCustoms@forces.gc.ca. (C2608C, 16/07/12)

8. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures comportant les renseignements exigés à l'article 10 « Présentation des factures » de la clause 2010A (01/03/14), « Conditions générales – biens (complexité moyenne) ».

8.1 Distribution des factures

1. L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :

(a) l'original et une copie au destinataire;

(b) une (1) copie à :

A la livraison, veuillez envoyer par courriel les copies de la facture et d'expédition à:

Kim.Horn@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Secteur des projets de défense et des grands projets

Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux

Division de l'approvisionnement en logistique militaire – BY

8C1, Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier. Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Kim Horn

* Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par courriel, veuillez l'envoyer par télécopieur au:
(819) 997-0437

(c) une copie au :

Quartier général de la Défense nationale, Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : DOA 2-4-4

2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.

3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants.
(XH5001D, 13/12/99)

8.2 Paiements multiples - (H1001C, 12/05/08)

9. Contrat de défense - (A9006C, 16/07/12)